

AÉROPORTS DE PARIS



LE RÉFÉRENDUM :
PREMIÈRE ESCALE POUR LA
DEMOCRATIE



RIP-ADP : Première escale vers la démocratie

La procédure pour obtenir un référendum d'initiative partagée (RIP) sur l'avenir d'ADP a été gagnée. C'est une première en France ! Cette première victoire ouvre un processus complexe qui va durer neuf mois.

Il nous faut à présent recueillir 4,7 millions de signatures pour que le référendum soit organisé. Seules celles comptabilisées sur le site mis en place par le gouvernement seront prises en compte.

L'objectif de ce processus est de mettre en débat une proposition de loi visant à « *Affirmer le caractère de service public national de l'exploitation des aéroports de Paris* ». Un enjeu qui dépasse la seule question de l'avenir d'ADP en exigeant plus de démocratie, en permettant notamment que les citoyennes et les citoyens puissent donner leur avis... qu'ils puissent décider du devenir des biens et richesses de la nation.

ADP EST NOTRE BIEN COMMUN

Avec 101 millions de voyageurs en 2017, ADP est la plus grande porte d'entrée du pays. C'est dire si l'enjeu du contrôle de cette structure est stratégique, tant sur le plan du développement économique et social de notre territoire, que sur celui de la sécurité des passagers.

Du strict point de vue budgétaire, la décision de privatiser ADP est incompréhensible. Le groupe a généré 600 millions d'euros de bénéfices en 2018. ADP rapporte beaucoup d'argent à l'État. En bradant ce patrimoine, ce sont autant de milliards qui ne financent pas les services publics.

LE PRÉCÉDENT DE TOULOUSE-BLAGNAC

La privatisation de Toulouse-Blagnac a été qualifiée « d'échec » par la Cour des comptes, que l'on peut difficilement soupçonner de partialité syndicale. Qu'ont fait les nouveaux investisseurs ?

Ils ont fait ce que le capital sait faire le mieux : se servir ! 100 % du bénéfice a été distribué en dividendes !

Les nouveaux actionnaires se sont même servis dans les réserves de l'aéroport pour se rémunérer à hauteur de 16,5 millions d'euros ! Ils envisagent désormais de revendre leurs parts, après une plus-value de 70 % en cinq ans.

**Pour gagner le référendum, mobilisons-nous
Signez et faites signer la pétition !**

Toutes les informations (lien vers le site du gouvernement, explication de la procédure...) sont sur notre site : cgt.fr.

